



MAIRIE  
DE  
**NEYDENS**  
HAUTE-SAVOIE

74160

Date de la convocation :	25 nov. 2014
Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	10
Nombre de présents :	19
Caroline LAVERRIERE Bernard CHAUTEMPS Carole VINCENT Eve ROUKINE Jean-Luc GUERINEAU Véronique VERGUET Martial BAUDET Michèle DUVAL Sophie GIROD Roberto BONALDI Nathalie BLANES Lionel VESIN Cécile SAUTIER Claire HUBER Yves TREGOAT Catherine SILVESTRE Yves FELIX Levent BAYAT Adrien DOCHE	
Pouvoirs :	
Absent:	
Nombre de voix total :	19
Secrétaire de séance :	Nathalie BLANES

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL du 04 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre, le conseil municipal de la commune de Neydens, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le maire, Caroline LAVERRIERE.

#### Ouverture de la séance à 19h30.

#### Election du secrétaire de séance : Nathalie BLANES

**Le présent compte rendu sera approuvé lors du prochain conseil municipal.**

#### Délibération N° 89 : Autorisation de signature pour le protocole d'accord avec la société Migros

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un protocole d'accord entre la société Migros et la commune est en cours d'élaboration concernant l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée.

Madame le maire demande au conseil municipal s'il l'autorise à signer le protocole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à signer le protocole d'accord

#### Délibération N° 90 : Autorisation au Syndicat Mixte du Salève de réaliser un schéma directeur de la randonnée.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le conseil général a mandaté le syndicat mixte du Salève pour réaliser un schéma directeur de la randonnée.

Avant de commencer la réalisation de ce schéma, le président du Syndicat Mixte du Salève demande l'autorisation à la commune de réaliser un schéma directeur de la randonnée.

Mme HUBER explique qu'il n'y aurait aucune retombée financière sur la commune. C'est un technicien du syndicat mixte du Salève qui s'occuperait du schéma.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande du Conseil Général de Haute-Savoie,

**Vu** la délibération n°36/2014 du 24 septembre 2014 du Syndicat Mixte du Salève concernant l'élaboration du Schéma directeur de la randonnée,

**Ayant** entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le président du Syndicat Mixte du Salève à réaliser le schéma directeur pour la Commune de Neydens,
- Autorise Monsieur le président du Syndicat Mixte du Salève à signer tous les documents relatifs à ce projet

### **Délibération N° 91 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire rappelle qu'une somme de 19 000.00 € a été votée sur le budget général de la commune pour les subventions aux associations. Elle laisse la parole à Mme VINCENT, adjointe en charge des associations.

Mme VINCENT, expose au conseil municipal l'historique des dernières années des subventions allouées aux associations. Elle explique que les subventions sont accordées aux associations qui en ont fait la demande.

Les précédentes années, il était accordé environs 50 € par adhérent/membre domicilié sur la Commune.

Elle explique qu'une subvention de 8 610 € a été accordée aux COS en début d'année pour la participation aux voyages scolaires des enfants de l'école. En effet, le COS sert de « banque » à l'école pour le financement des différentes participations.

M GUERINEAU demande s'il est possible de rétablir la situation et de passer par des demandes de participations de la part de l'école plutôt que par des subventions au COS.

Mme VINCENT explique qu'à la suite d'un entretien avec la présidente du COS, il a été demandé que les projets soient proposés en avance et budgétés afin que la commune puisse proposer des financements. Il est projeté de travailler avec le COS et l'école afin d'avoir une meilleure visualisation.

M. BONALDI propose de demander au COS de participer aux conseils d'école afin que tout le monde soit au courant et vice-versa.

Mme VINCENT explique qu'il sera prévu au budget 2015 un montant total par enfant et par classe afin que chaque instituteur puisse gérer son budget.

Mme VINCENT propose les subventions suivantes :

Association	Budget 2011		Budget 2012		Budget 2013		Budget 2014 19 000€	
	Accordée	Payée	Accordée	Payée	Accordée	Payée	Demandes	Propositions
ABC Musique	510	510	720	720	510	510	22 adh	1100
Alliance Judo	60	60						
Don du sang	200	200	200	200	200			200
Anciens combattants	100	100	150	150	450	450	150 + 300 de subvention exceptionnelle	150
AS Sportive	3100	3700	3100	3100	3100	3100	3100	3100
AS Basket Club	90	90			120	120	2 adh	100
Athle St Ju	120	120					7 adh	350
COS	4600	4600	4600	4600	0	0	?	8610
OGEC St Vincent	150	150			250	250	7 enfts	350
MFR Bonne	50	50						
MFR Franc lens	50	50						
Gym Club St ju	90	90	120	120	120	120	4 adh	200



Harmonie	400	400	400		400	400	?	400
Judo club Nippon	200	200						
Karate Do	60	60						
Patchichis	150	150	150	150	150	150	200	200
MFR Peronnas	50	50	50	50	50			0
Prev routiere	100	100	100		100	100	?	100
Souvenir français	100	100	100	100	150		?	100
Les Tulipes	350	350	350	350	350	350	350	350
UDF AFN	50	50						
Velo club St Ju	280	280	280	280	280	280	4 adh	200
Archers		150						
Jeunes agriculteurs		140			150			
Ultime Sound		150	150					
MFR ECAUT Viuz			50	50				
Tourne Sol Bleicheins			100	100	250	250		0
Nicaninos					600	600		0
Princ. Genevois					100	100	?	100
FOL							7 enfts	350
FRAPNA							265	<b>50</b>
Club 7 4			150		0	0		
Neosphere							?	0
MFR Sallanches			50					
Resto du cœur							?	300
Presentation					200			
Guit en scene							750	0
Lt Louveterie							?	0
<b>TOTAUX</b>	10860	11900	10820	9970	7530	6780		16310

Au vu des propositions, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subventions accordées</b>
ABC Musique	1 100 €
Don du sang	200 €
Anciens combattants	150 €
AS Sportive	3100 €
AS Basket Club	100 €
Athlétisme de St Julien	350 €
COS	8 610 €
OGEC St Vincent	350 €
Gym Club St Julien	200 €





Harmonie	400 €
Patchichis	200 €
Prévention routière	100 €
Souvenir français	100 €
Les Tulipes	350 €
Vélo club St Julien	200 €
Princesse du Genevois	100 €
FOL	350 €
FRAPNA	50 €
Resto du cœur	300 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES</b>	<b>16 310 €</b>

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les montants de subventions ci-dessus aux différentes associations pour l'année 2014.

Le conseil municipal rappelle que la subvention accordée pour le COS a déjà été réglée comme indiqué dans la délibération 2014-49 du 20 mai 2014.

#### **Informations diverses :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. Christian MONTEIL Président du Conseil général de la Haute-Savoie, et Mme Valérie DUBBY MULLER députée de la région, se présentent conjointement aux élections cantonales. Ils présentent leur programme le 18 décembre 2014 à 20heures à la salle communale de Neydens. Tous les élus, associations, administrés sont conviés.

Mme BLANES explique que M. DESVALLES, architecte du projet des travaux d'accessibilité de la Laurentienne, souhaite sensibiliser les élus en précisant qu'il serait préférable qu'il y ait un suivi de chantier par un maître d'œuvre pour ces travaux importants.

M GUERINEAU explique que M DESVALLES n'a pas de mandat et que c'est aux membres de la Laurentienne de faire ce choix. C'est la réception par la commission accessibilité qui autorisera ou non l'accès de la salle.

Mme HUBER souhaite savoir si les concerts qui ont lieu dans l'église sont du ressort de la commune. En effet, une chorale lui en a fait la demande

Mme VINCENT explique que les textes doivent être soumis au prêtre et qu'une demande doit être faite à la Mairie qui se rapprochera des membres de l'église.

M. CHAUTEMPS explique que la commune est propriétaire du bâtiment mais que c'est au curé de gérer ce qui se passe à l'intérieur.

La séance est levée à 21h00.



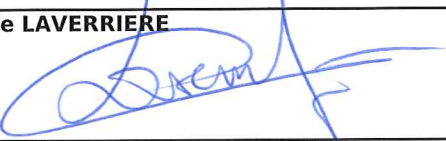

Neydens, le 04 décembre 2014  
Le secrétaire de séance  
Nathalie BLANES

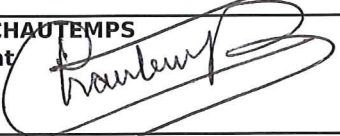



MAIRIE  
DE  
**NEYDENS**  
HAUTE-SAVOIE  
74160



**CONSEIL MUNICIPAL**



**SIGNATURES** du conseil municipal du 04 décembre 2014

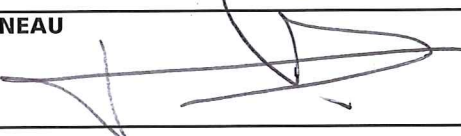

<b>Caroline LAVERRIERE</b> Maire 	<b>Nathalie BLANES</b> 
--	--



<b>Bernard CHAITEMPS</b> 1er adjoint 	<b>Sophie GIROD</b> 
--	---



<b>Carole VINCENT</b> 2ème adjoint 	<b>Catherine SILVESTRE</b> 
--	--



<b>Yves FELIX</b> 3ème adjoint 	<b>Martial BAUDET</b> 
--	---

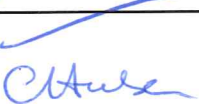
<b>Eve ROUKINE</b> 4ème adjoint 	<b>Roberto BONALDI</b> 
--	--

<b>Jean-Luc GUERINEAU</b> 5ème adjoint 	<b>Véronique VERGUET</b> 
--	---

<b>Adrien DOCHE</b> 	<b>Michèle DUVAL</b> 
--	---

<b>Lionel VESIN</b> 	<b>Yves TREGOAT</b> 
--	---

<b>Cécile SAUTIER</b> 	<b>Levent BAYAT</b> 
--	---

<b>Claire HUBER</b> 
--

Neydens, le 04 DEC. 2014  
Le Secrétaire de séance,  
*Nathalie BLANES*